

L'ÔIEau confirme la qualité de son centre de formation

Dossier de la rédaction de H2o
August 2017

La satisfaction de ses clients, la qualité de ses prestations, la sécurité des personnes, ainsi que la préservation de l'environnement, sont depuis longtemps des priorités de l'Office international de l'eau - OIEau. Le Centre national de formation aux métiers de l'eau de l'OIEau (CNFME) est ainsi certifié depuis 1998 pour la conception et la réalisation de prestations de formation aux métiers de l'eau, sur ses stages "catalogue". En 2017, ce paramètre a été étendu aux stages "à la carte", en intégrant les nouvelles exigences de la version de l'ISO 9001-2015. Suite à la réforme de 2014, tous les financeurs de la formation professionnelle se voient confier la responsabilité du suivi et du contrôle de la qualité des organismes de formation avec lesquels ils travaillent. Ainsi, conformément au décret du 30 juin 2015, six critères de qualité servent désormais de base commune à l'analyse de la capacité des organismes de formation à dispenser des actions de qualité : 1. l'identification précisée des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ; 2. l'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ; 3. l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ; 4. la qualification professionnelle et la formation continue des personnes chargées des formations ; 5. les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ; 6. la prise en compte des approbations rendues par les stagiaires. Dans ce cadre, les financeurs de la formation professionnelle vérifient que le prestataire bénéficie d'une certification ou d'un label inscrit sur la liste établie par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP). Les organismes de formation qui bénéficient d'une certification reconnue par le CNEFOP bénéficient alors d'une procédure simplifiée de renouvellement dans le DataDock. Pour répondre à cette exigence, CNFME a obtenu la certification VeriSelect Formation professionnelle du Bureau Veritas, le 30 juin 2017, et il est désormais renouvelable sur le DataDock permettant aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier sa conformité aux critères qualité définis par la loi.

CNFME - OIEau